

Séance du 10 juillet 2020

1) **DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE**

Modalités de vote pour la désignation des conseillers municipaux en vue de l'élection des sénateurs. L'élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, sans panachage, ni vote préférentiel, et qu'en cas d'égalité de vote le plus âgé des candidats est déclaré élu. Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le conseil municipal doit désigner 7 délégués et 4 suppléants.

➤ Désignation des délégués et de leurs suppléants :

21 conseillers présents et un vote par procuration

Nombre de bulletins : 22

Bulletins nuls : 0

- Liste « Ensemble pour Feuquières » : 22 voix

Sont donc élus délégués : Mme HECKMANN Maryline, Mme BARBIER Stéphanie, M. MAVIOU Michel, Mme PLATEL Anne, M. BOULANGER Carol, Mme TULIER Nathalie, M. CREUSET Thierry.

Sont donc élus suppléants : Mme FREMANGER Valérie, M. CHIVOT Daniel, Mme NOEL Stéphane, M. POTEL Pascal.